

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE INFOGRAPHIE
- ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-05-19-08

ARRETE

La composition du jury du Diplôme Universitaire Infographie (Nanchang) comme suit :

Nicolas MAINETTI, Président du jury et Directeur de l'IUT, PU

Christophe LOHOU, Vice-président et Responsable de la Formation, PU

Membres du jury :

Antoine VACAVANT, MCF

Alexandre SOLVIGNON, Responsable pédagogique à l'Institut Tellhow Nanchang

Nicolas MOURON, Professionnel - Directeur Général Associé chez Pixel de Lune

Sylvain VESSIERE, Professionnel - Graphiste 3 D indépendant –SV3D.fr

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/11/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

04 DEC. 2017

- Publié le

04 DEC. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.